

COMMUNE DE BRIVE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



Par arrêté n°2024/6545

Le Maire de Brive a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Brive qui vise à modifier le règlement graphique sur les secteurs du chemin des Vignes et de Tujac-Gaubre, l'OAP de Brive Laroche et quelques éléments du règlement écrit.

M. le Vice-Président du Tribunal Administratif de LIMOGES a désigné M. William ARMENAUD en qualité de commissaire enquêteur et M. Fabrice BARGERIE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera en mairie du lundi 13 janvier 2025 au lundi 27 janvier 2025 inclus, aux heures et jours habituels d'ouverture. Les pièces du dossier y seront disponibles sous format papier ainsi que sur un poste informatique mis à disposition.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville de Brive : www.brive.fr

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de Brive les :

- **lundi 13 janvier 2025 de 9h00 à 12h00**
- **lundi 27 janvier 2025 de 14h00 à 17h30**

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête papier ou adressées par mail (enquetepublique.plu@brive.fr) ou par écrit au commissaire enquêteur (Mairie de Brive – Monsieur le commissaire enquêteur—Modification n°2 du PLU—Place Jean Charbonnel 19100 Brive-la-Gaillarde).

Toute personne pourra, sur sa demande, et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Brive.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Brive pour y être tenues sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de la Corrèze par le Maire de la commune de Brive.

Les demandes d'information relatives au dossier peuvent être adressées à la Mairie de Brive - Direction de l'Aménagement du Territoire - Service Planification Territoriale - Hôtel de Ville - BP 80433 - 19312 Brive Cedex.